

*gros livres*, compilations de ses publications. Pour l'un d'entre eux, *L'intitulation et recueil de toutes les œuvres de Bluet d'Arbères comte de Permission chevalier des Liges des treize cantons de Suisse*, il s'adresse au roi Henri IV en débutant par une longue harangue où il demande pardon à Dieu pour ses péchés sur un ton particulièrement dolo-riste<sup>(32)</sup>.

Voyant fondre ses revenus, il se met à courir les subsides, d'autant qu'il veut produire un gros *Livre des Merveilles*, puis il exige carrément de ceux à qui il a dédié ses livres qu'ils en paient le coût, bien que ses publications soient de son seul fait, et menace ceux qui refusent<sup>(33)</sup>. Ses propos désordonnés et ses harangues désobligeantes commentent à déplaire. On se lasse de ses fantaisies qui n'ont plus l'intérêt du nouveau.

Commençant à se sentir abandonné, Bluet avait déjà tenté de renouer avec Charles-Emmanuel dès le 20 novembre 1600, le priant afin qu'ils restent bons amis, mais après l'occupation de la Savoie par Henri IV, il est difficile au duc de pardonner à Bluet qui l'a trahi en restant auprès du *grand Théodose*.

Le 1er août 1603, dans une lettre de supplication, demande et doléance, écrite à Henri IV, Bluet sollicite une aide financière, et se souvient amèrement des libéralités du duc de Savoie, se plaignant qu'il « *m'a fallu cour-tiser, le temps que j'ai été en France, pour m'entretenir*<sup>(34)</sup> ». Après tout, c'est un peu à cause du roi de France dont Bluet prédisait la victoire, qu'il a été disgracié. « *Le cœur me fait bien mal, me voyant dans une misérable nécessité* ». Mais le roi Henri IV ne veut plus payer sa pension.

Ses visions et ses rêves le transportent alors de plus en plus souvent dans la pauvre maison de son enfance, ou bien auprès du gouverneur de Jacob et de son maître le duc de Savoie<sup>(35)</sup>.

Bientôt repéré comme hérétique pour avoir écrit un livre de théologie achevé le jour de Noël 1604 : *Interprétations de la vie de Jésus-Christ*, le fol en Christ est de moins en moins toléré. La faculté de théologie de Paris fait brûler tous ses livres d'interprétations, s'élève contre la publication de son grand livre des Merveilles dont il attend beaucoup pour se renflouer et interdit aux imprimeurs de publier ses écrits.

Dans sa détresse, il tente encore de fonder un ordre payant (ce qui rappelle son activité d'enfant à Arbères), *l'ordre de l'Admiration du Grand Jugement de Dieu*, sans succès. Le pauvre hère se met alors à vendre aux passants, sur le Pont Neuf, les opuscules qui lui restent. Il porte un petit panier d'osier suspendu à son cou où sont déposées ses œuvres. Il est toujours vêtu de satin et d'or, mais ses beaux habits ne sont plus que lambeaux. Il prophétise en regardant la Seine qui charrie des immondices. C'est là que Pierre de L'Estoile le rencontre en 1603. Bluet n'est pour lui qu'*un fol courant les rues* comme il y en a tant à Paris, accompagné d'autres fous de son espèce. On imagine que les prophéties se vendent encore assez bien en ce début de siècle, mais il lui est impossible d'écouler un tirage de 2000 exemplaires. De lassitude ou de dépit, il distribue alors ses livres gratuitement. Qu'en font les passants ? Les jettent-ils dans la Seine ou bien s'en servent-ils pour allumer le feu ?

Dans les rarissimes exemplaires qui sont parvenus jusqu'à nous, et qui désormais sont solennellement confiés au lecteur sur un coussin de velours par un conservateur des livres précieux, on observe que le ton de *Bluet Darberon, comte de Permission, chevalier des liges des douze cantons suisses*, change progressivement. Du ton mondain de courtisan de ses débuts à Paris il est passé à celui de prophète, tâchant d' « *émouvoir les*

(32) « Combien de fois ma puante bouche a été ouverte pour manger de bons morceaux, pour perdre ma pauvre âme, combien de fois mes yeux et mes oreilles ont vu et ouï choses qui étaient contre la volonté de la sacrée majesté pour faite périr ma pauvre âme ; maudite l'heure que jamais j'ai voulu consentir au péché, que je n'ai entrepris de me couper les pieds, briser les jambes, déraciner mon coeur infect, couper les mains, rompre les bras, disloquer les dents de la gorge, poinçonner ma langue, crever les yeux, avaler les oreilles, plutôt que de consentir jamais au péché ; faut-il pour mon iniquité et malheureuse vie que je perde la grâce d'un tel Dieu que vous êtes... ».

(33) « ceux à qui seront dédiés ces livres, seront tenus de payer le coûtage des livres que je leur dédierai, à cause que je n'ai point de moyens. Tous ceux-la qui auront payé la dépense desdits livres auront la couronne d'un chapeau de triomphe au Livre des Merveilles sur les figures que je fais peindre ; et les méconnaissants qui n'auront payé les livres qui leur auront été dédiés, ils auront la tête de mort peinte dessus leur tête et les corbeaux qui la mangeront (Livres 141 et 144).

(34) « Le courtoisement que je fais aux autres, je veux le faire à vous tout seul. Je ne suis point demeuré en votre France pour y faire des piperies et je n'y suis point venu pour avoir fait des friponneries où j'étais. J'y suis venu avec un bel équipage, bien accompagné d'un Charles-Emmanuel, duc de Savoie ; et pour avoir prédit ce qui s'est réalisé à votre avantage, j'ai été disgracié ».

(35) Significatif est le livret du 26 juin 1604 (N°104) où Bluet rabâche ce qui l'a marqué durant son enfance.